



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

MAR 29 1993

UN/SA COLLECTION

PROVISOIRE

S/PV.3187

26 mars 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3187e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 26 mars 1993, à 16 h 30

Président : M. O'BRIEN

(Nouvelle-Zélande)

Membres : Brésil
Cap-Vert
Chine
Djibouti
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
France
Hongrie
Japon
Maroc
Pakistan
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Venezuela

M. SARDENBERG
M. BARBOSA
M. CHEN Jian
M. DORANI
M. PEDAUYE
Mme ALBRIGHT
M. VORONTSOV
M. LADSOUS
M. ERDOS
M. HATANO
M. SNOUSSI
M. MARKER

M. RICHARDSON
M. BIVERO

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 16 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU LIBERIA

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA QUESTION DU LIBERIA (S/25402)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Libéria une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Gabriel Baccus Mathews, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement provisoire du Libéria, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Gabriel Baccus Mathews (Libéria) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord conclu auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport (S/25402) du Secrétaire général sur la question du Libéria. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/25469, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé lors des consultations antérieures du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur la modification suivante apportée au projet de résolution (S/25469) : au dernier alinéa du préambule, les mots "dans l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest" doivent être remplacés par les mots "dans cette région de l'Afrique de l'Ouest".

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi, tel qu'il a été modifié oralement. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que tel est le cas.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Président

Avant de mettre le projet de résolution aux voix, je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. BARBOSA (Cap-Vert) (interprétation de l'anglais) : Avec l'adoption, le 19 novembre 1992, de la résolution 788 (1992) du Conseil de sécurité, le Conseil, en coopération étroite avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a franchi un pas important vers la promotion d'un règlement accepté et pacifique au conflit au Libéria. Quatre mois plus tard, cet effort conjoint a déjà abouti à des résultats qui nous permettent de voir la lumière au bout du tunnel.

Dans ce contexte, ma délégation se félicite de la nomination, par le Secrétaire général, de M. Trevor Gordon-Somers en tant que son Représentant spécial, et appuie les efforts qui ont permis la présentation du dernier rapport sur la situation au Libéria.

M. Barbosa (Cap-Vert)

Malgré les efforts louables déployés par les pays de la CEDEAO pour aider à trouver une solution politique au conflit et pour instaurer la stabilité politique au Libéria, les négociations ne l'ont pas emporté sur le langage des armes, ce que nous regrettons vivement. Nous demandons aux parties à ce conflit absurde et fratricide de mettre un terme à cette utilisation irrationnelle de la violence et de régler leurs divergences par des moyens pacifiques.

A cet égard, nous réitérons qu'il faut impérativement que tous les pays respectent pleinement l'embargo obligatoire sur les armes imposé par la résolution 788 (1992) du Conseil de sécurité, et réaffirmé dans le projet de résolution que nous allons adopter.

Compte tenu du sentiment de méfiance qu'éprouvent réciproquement les différentes parties, la délégation du Cap-Vert estime qu'il faut trouver les moyens de promouvoir la confiance nécessaire entre les parties au conflit et de les ramener à la table de négociation. Nous estimons notamment que le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies de participer de façon significative au processus, en coopération étroite avec la CEDEAO, afin d'encourager le rétablissement de la paix et de la stabilité au Libéria.

A cet égard, le projet de résolution dont le Conseil est saisi envisage la possibilité d'envoyer des observateurs des Nations Unies au Libéria dans le contexte de la cessation des hostilités, ce qui serait suivi par le cantonnement, le désarmement et la démobilisation immédiats des parties au conflit.

En outre, ma délégation voudrait appuyer la disposition qui prie le Secrétaire général d'envisager la possibilité de réunir le Président du gouvernement provisoire d'unité nationale et les factions belligérantes, dans le cadre de l'Accord de Yamoussoukro IV. Je suis certain que cela constituera un pas important dans la recherche de moyens pratiques qui pourraient contribuer à la création d'un environnement favorable à un engagement renouvelé des parties au conflit à l'application des Accords de Yamoussoukro, en particulier de ses dispositions concernant le cantonnement et le désarmement de leurs forces.

M. Barbosa (Cap-Vert)

Nous estimons que cette mesure mènera en définitive à une solution durable du conflit au Libéria et au rétablissement de la paix et de la stabilité dans toute la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Nous prions instamment la communauté internationale d'accorder son plein appui à cette initiative importante.

Enfin, ma délégation rend hommage aux efforts déployés par les Etats Membres, par le système des Nations Unies et par les organisations humanitaires pour fournir une assistance humanitaire au peuple du Libéria et, en même temps, elle lance un appel pressant à la communauté internationale afin qu'elle accroisse son aide au peuple libérien. Nous espérons que, une fois que la paix sera revenue dans ce pays, la communauté internationale tout entière répondra positivement à l'immense défi de la reconstruction et du développement du Libéria.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/25469, tel qu'il a été oralement modifié dans sa version provisoire.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution, tel qu'il a été oralement modifié, a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 813 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à intervenir après le vote.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Le conflit tragique qui continue de frapper le Libéria, privant une grande partie de sa population des moyens les plus élémentaires nécessaires à une vie décente, est une question qui nous préoccupe beaucoup. Le Libéria, comme le Brésil, est l'un des membres fondateurs de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, dont les principaux objectifs sont la consolidation de la paix et le renforcement des liens d'amitié intrarégionaux, de compréhension et de coopération entre les pays situés sur les deux côtes de l'Atlantique Sud.

M. Sardenberg (Brésil)

Comme il se doit, ce mécanisme régional exprime, par le biais des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, sa préoccupation face à cette situation, et son espoir que les efforts régionaux et internationaux visant le règlement pacifique du conflit libérien pourront mener à la réalisation indispensable et tant attendue de la réconciliation nationale et de la reconstruction de ce pays.

Se faisant l'écho du rapport du Secrétaire général en date du 12 mars 1993, ainsi que des décisions antérieures du Conseil de sécurité sur la question du Libéria, ma délégation félicite la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de ses efforts laborieux, déployés souvent dans des conditions très difficiles, pour rétablir la paix dans ce pays, l'exemple le plus récent en étant la proposition de revitalisation de l'Accord de Yamoussoukro IV du 30 octobre 1991.

Nous saisissons également cette occasion pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Trevor Gordon-Somers, de la contribution résolue qu'il apporte à la recherche de la paix au Libéria.

Le Brésil est fermement convaincu de l'avantage et de l'utilité de la poursuite d'un dialogue et d'une coopération étroits entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales appropriées dans le règlement des différends conformément au Chapitre VIII de la Charte. Nous appuyons l'idée selon laquelle les relations de coopération établies entre l'Organisation des Nations Unies et la CEDEAO doivent être renforcées afin d'aider cet organe régional à s'acquitter de ses tâches en ce qui concerne le Libéria, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport, tout en insistant sur le fait que la responsabilité ultime en incombe au peuple libérien lui-même. A cet égard, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution d'aujourd'hui par le Conseil de sécurité.

Malheureusement, la situation au Libéria ressemble à d'autres questions dont est saisi le Conseil de sécurité : une rupture de l'ordre public, suivie du déclenchement d'un conflit intérieur important; un nombre élevé de victimes, en particulier parmi les civils; d'énormes vagues de réfugiés et de personnes déplacées et une crise humanitaire grave. Le Conseil ne connaît que trop bien ce schéma sinistre. Espérons que les efforts de la CEDEAO, appuyés sans réserve par l'Organisation des Nations Unies, porteront leurs fruits afin que le Libéria puisse bientôt s'éloigner de ce chemin désastreux.

Mme ALBRIGHT (Etats-Unis) (interprétation de l'anglais) : Nous voudrions remercier le Secrétaire général, son Représentant spécial, M. Gordon-Somers, et leur personnel, du rapport particulièrement pondéré qui représente une somme d'efforts considérable.

Les Etats-Unis sont également satisfaits de l'adoption de cette résolution, qui renforce encore les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), un organe régional qui a pris la louable initiative de s'attaquer à un conflit régional.

Au moment où l'Organisation des Nations Unies s'efforce de répondre aux exigences qui lui sont imposées par un monde agressif à une époque où les ressources sont en réduction, cette coopération sera vitale et, de plus en plus, nous devons nous tourner vers les acteurs régionaux pour trouver conseils et appui.

La quête de la paix est rarement facile, rarement rapide et jamais bon marché. Abandonner la recherche coûte cependant encore plus cher. Au cours de plus de 20 séances qu'elle a tenues sur le Libéria au cours des trois dernières années, la CEDEAO a patiemment et habilement forgé un consensus régional solide et a identifié les éléments essentiels d'une solution durable au Libéria. Si l'initiative de la CEDEAO au Libéria échoue, le coût final de cet échec pour la région et la communauté internationale sera élevé. Les efforts de la CEDEAO méritent un plus grand appui international, et nous prions instamment tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies de venir en aide à la CEDEAO dans cette tâche.

Mme Albright (Etats-Unis)

Nous appuyons les efforts soutenus déployés par le Représentant spécial, M. Gordon-Somers, pour permettre l'instauration d'un cessez-le-feu et veiller à l'application simultanée des Accords de Yamoussoukro demandant le cantonnement et le désarmement des combattants libériens, ce qui devra être suivi d'élections démocratiques au Libéria.

Nous prions instamment toutes les factions belligérantes de réaffirmer leur attachement à la mise en oeuvre des Accords de Yamoussoukro et d'admettre que la coopération est la seule option viable. La poursuite des sanctions peut contribuer à la cessation des hostilités. L'offre du Secrétaire général visant à fournir une assistance technique au Groupe de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG) pour surveiller l'application des sanctions devrait être acceptée. L'Organisation des Nations Unies peut servir utilement de catalyseur et aider les efforts de maintien de la paix de la CEDEAO à aboutir.

La proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport de déployer un nombre limité d'observateurs des Nations Unies aux côtés de l'ECOMOG mérite d'être sérieusement étudiée. Les observateurs des Nations Unies pourraient constituer une garantie importante que le processus de désarmement sera mené en toute impartialité, sans favoriser aucune des factions belligérantes. Ces observateurs garantiraient en outre que le processus politique menant à des élections libres et régulières se déroulera en stricte conformité avec les normes internationales.

Les Etats-Unis ont contribué pour plus de 200 millions de dollars à l'aide humanitaire et pour 28 millions de dollars à l'appui du processus de paix de la CEDEAO. Nous sommes disposés à aider au rapatriement et à la tenue d'élections libres et régulières lorsque les conditions le permettront.

Nous demandons à toutes les factions au Libéria et à l'ECOMOG de coopérer sans réserve avec les représentants de l'ONU pour faire en sorte que la fourniture des secours parvienne à toutes les régions du pays. Nous prions instamment les autres membres de la communauté internationale de répondre massivement à l'appel du Secrétaire général en faveur d'une assistance humanitaire afin de combler l'insuffisance de financement actuelle.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Mon gouvernement est préoccupé par la détérioration de la situation au Libéria et par le fait que les parties au conflit ne respectent ni n'appliquent les divers accords,

M. Hatano (Japon)

notamment les Accord de Yamoussoukro. La déclaration du Président Sawyer, du 22 mars sur l'occupation par différentes factions, de territoires anciennement occupés par les forces du général Taylor est également une source de préoccupation pour ma délégation.

Je pense que l'ONU doit continuer de soutenir la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin d'assurer la paix et la stabilité dans la région et de mettre en oeuvre les accords pertinents, en étroite coordination avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

De nouveaux efforts doivent être faits pour promouvoir les pourparlers de paix et le processus de réconciliation politique. J'espère qu'une réunion au sommet de la CEDEAO aura lieu sur la question du Libéria et que le Secrétaire général envisagera sérieusement de convoquer une réunion entre le Président du Gouvernement provisoire et les factions belligérantes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement provisoire du Libéria a demandé à faire une déclaration, et je l'invite à le faire maintenant.

M. MATHEWS (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Nous tenons à remercier les membres du Conseil de sécurité de la résolution qui vient d'être adoptée à l'unanimité, résolution qui renforce la résolution 788 (1992), du 19 novembre 1992. Nous notons avec satisfaction que, depuis son adoption, la résolution 788 (1992) a eu une influence favorable sur les perspectives de paix au Libéria.

Nous remercions également le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, d'avoir nommé et dépêché M. Trevor Gordon-Somers en tant que son Représentant spécial pour le Libéria. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général et nous tenons à le remercier des efforts qu'il déploie inlassablement pour permettre une meilleure compréhension de la complexité du conflit libérien. Les observations du Secrétaire général, à savoir que l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à appuyer les efforts de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), nous paraissent pragmatiques et prudentes. L'appui de l'ONU à l'initiative sous-régionale permettra à tous les Libériens, travaillant en collaboration avec la CEDEAO, de rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans notre pays.

M. Mathews (Libéria)

Nous notons avec satisfaction l'appel du Conseil à une assistance humanitaire accrue à notre pays. Tout en remerciant tous les Etats Membres qui ont contribué à nous venir en aide en cette heure critique, nous demandons aux autres de se montrer encore plus généreux afin de combler l'insuffisance de fonds de 57 millions de dollars dont il est question dans le rapport du Secrétaire général.

Nous assurons la CEDEAO et l'ONU de notre appui et de notre coopération totale dans les efforts multiples qu'elles déploient pour aider le peuple du Libéria en ce moment critique. De notre côté, nous continuerons à encourager les Libériens à trouver un terrain d'entente à partir duquel nous parviendrons à sauver notre pays du fléau de la guerre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 16 h 55.

Le Président

La Nouvelle-Zélande saisit cette occasion pour rendre hommage au rôle joué par les nombreuses organisations non gouvernementales qui, dès le tout début de la crise en Somalie, se sont montrées disposées à venir en aide à la population et à continuer de le faire dans des circonstances extrêmement difficiles, travaillant souvent dans des conditions précaires. Elle tient à les en remercier.

Le relèvement en Somalie dépend du rétablissement d'institutions politiques efficaces aux niveaux local, régional et national et de la mise en place de processus démocratiques. Il dépend également de la possibilité d'assurer la protection des droits de l'homme de la population de ce pays. Les efforts des Nations Unies pour apporter une aide dans ces domaines revêtent la plus haute priorité et demanderont une participation soutenue de la part de l'Organisation.

Les Nations Unies doivent être prêtes à aller jusqu'au bout de leur engagement en Somalie.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 18 h 15.